



PA 24

Genève, le 29 novembre 2002  
2, rue de l'Hôtel-de-Ville

**DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Correspondance : case postale 3918  
1211 Genève 3  
Téléphone 022 327 29 59  
Télécopieur 022 327 01 00

fmo

Monsieur le maire,  
Messieurs les conseillers  
administratifs  
de la Ville de Genève  
1211 GENEVE 3

791/02

Monsieur le maire,  
Messieurs les conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 12 septembre 2002, reçue le 28 novembre 2002, concernant :

**un crédit de 100 000 F destiné à l'étude d'une nouvelle implantation de la gare routière de Genève**

et vous informons que nous en transmettons copie au département suivant :

- Finances

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du département ou service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la Loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Le secrétaire général du département  
de l'intérieur, de l'agriculture  
et de l'environnement :*

Claude Convers

Copies pour information : Off. Transports et circulation  
Aménagement, équipement et logement

Date d'affichage : 20 septembre 2002  
Fin délai référendaire le : 30 octobre 2002